

faire lors de la 2e lecture du projet de loi relatif à la défense navale.

L'honorable député a abordé une autre question que je considère d'un intérêt vital pour notre pays; celle de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Sincèrement, je ne vois pas quelle raison d'être peut avoir la critique de l'honorable député, à la suite de l'attitude prise par le Gouvernement à cet égard. Si je comprends bien le point de vue auquel se place le ministère, le pays s'est engagé à construire cette voie ferrée, et l'exécution de l'entreprise doit être poussée aussi rapidement que le permettront les ressources du Dominion. Mais je ne saurais dissimuler ma surprise d'entendre d'honorables députés de la gauche taxer le Canada d'extravagance dans l'ensemble, mais sans manquer une occasion, à l'exemple de l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Lake), de réclamer pour eux-mêmes de plus fortes dépenses.

M. LAKE: L'honorable député sait-il que le Gouvernement a affecté spécialement à la construction de ce chemin de fer le produit de certaines taxes établies par acte du Parlement il y a un an ou deux?

M. RIVET: L'honorable député veut-il dire que la construction de ce chemin de fer va constituer une nouvelle source de revenu?

M. LAKE: Non. Aux termes de l'acte des terres fédérales de 1908, le ministre de l'Intérieur a fait décréter que les recettes provenant des achats et préemptions de homesteads seraient affectées aux frais de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, et le fonds ainsi constitué atteint à déjà plus de douze millions.

M. RIVET: Je ne suis pas au courant de la question. Tout ce que je puis dire c'est que le Gouvernement, j'en suis convaincu, traitera équitablement ces honorables députés de la gauche, et se mettra à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson dès que les ressources du pays le mettront à même de le faire. Je désire maintenant, monsieur l'Orateur, soumettre quelques observations d'une nature générale quant à certains aspects du document désigné sous le nom d'exposé budgétaire. Il y a deux mois à peu près, dans cette enceinte, il se passait quelque chose d'une importance plus qu'ordinaire pour les représentants du peuple. Dans l'accomplissement d'un devoir qui lui est imposé par la constitution, le ministre des Finances, avec son éloquence ordinaire, et en sa haute qualité officielle, faisait en bonne et due forme l'exposé de l'actif et du passif de notre Dominion. Il importe que les Canadiens, comme simple mesure de prudence, se renseignent d'année en année sur la situation financière, sur les chiffres de leurs engagements, sur les

perspectives financières, de manière à pouvoir pronostiquer avec sûreté l'avenir; et il incombe au ministre des Finances de faire connaître nettement, loyalement et exactement l'état des choses. Tâche délicate et difficile, qui requiert une parfaite impartialité, l'unique souci de dire la vérité et toute la vérité, quelles que puissent être les conséquences pour le ministre et son Gouvernement.

Pour être juste envers le ministre, et quoi qu'on puisse dire de contraire, nous devons reconnaître qu'il a rempli son devoir à cet égard très scrupuleusement, et que, dans l'exécution de sa tâche, le politicien s'est effacé pour faire place au gardien de la caisse publique. Sans la moindre faiblesse, l'honorable ministre a pu aborder sincèrement et honnêtement l'examen de la situation financière du Canada, car à tous égard cette situation est engageante et mérite des témoignages d'approbation, qui ne lui ont pas fait défaut, du reste, de la part du pays tout entier.

Non seulement le budget accuse-t-il une forte et saine augmentation des recettes, se traduisant en chiffres ronds par 17 millions mais un coup d'œil jeté sur la situation économique du pays nous fait voir que cette augmentation est le résultat naturel de la prospérité générale du pays et ne provient pas, comme on l'a prétendu, d'un relèvement de la quotité de l'impôt.

Et pourtant, en dépit de ces caractères favorables, l'exposé budgétaire n'a pu trouver grâce auprès de ses critiques officiels. Nos amis de la gauche ont voulu couvrir de leur ancien cris d'alarme la note optimiste qui se dégageait du discours du ministre.

Comme d'habitude, c'est l'honorable représentant de Toronto-nord (M. Foster) qui s'est fait l'apôtre du pessimisme. Orateur puissant, débater bien renseigné, doué d'une prodigieuse mémoire, il est aussi remarquable par la façon de l'aptitude à manier le sophisme. Surtout, il excelle à tirer des faits et des chiffres des conclusions conformes à ses propres théories. On serait tenté de lui appliquer les paroles de Beaconsfield à l'adresse de son illustre adversaire Gladstone: "Rhéteur subtil, enivré de l'exubérance de sa propre verbosité, et doué d'une imagination égoïste qui lui permet en tout temps d'aligner une suite interminable d'arguments incohérents en vue de dénigrer un adversaire ou de se glorifier lui-même."

Appelé à prendre la parole à la suite du ministre des Finances, l'honorable député se rendait compte de la difficulté de la tâche; aussi, jugea-t-il opportun de faire appel aux ressources variées de son talent oratoire, et comme à l'ordinaire, fit un grand déploiement de mots. Et pourtant, quelque opinion qu'on puisse entretenir sur la portée de ses critiques en matières financières, il serait difficile d'y relever